

FONDER UNE FAMILLE...

Devenir parent ou quitter la vie de célibataire pour la vie à deux sont des expériences passionnantes. Du jour au lendemain, de nouvelles responsabilités transforment votre existence!

Fonder une famille est également le rêve de plusieurs couples! Quel bonheur ce sera pour vous d'entendre votre poupon babiller, d'essuyer ses larmes, de lui montrer à faire ses premiers pas et de le voir grandir!

D'ici très peu de temps, votre enfant sera un tourbillon d'énergie inépuisable et, en moins de deux, il sera prêt pour la rentrée scolaire.



LES ENFANTS GRANDISSENT VITE

Voici pourquoi vous devez **MAINTENANT** prendre le temps de penser à lui offrir un cadeau pour la vie pendant qu'il est jeune et en pleine santé : une protection d'assurance vie. Assurer votre enfant en bas âge est beaucoup plus abordable que vous ne le croyez.

Parce qu'ils sont tout petits et que leurs besoins d'assurance actuels sont moindres, nous avons conçu des produits qui s'adaptent à leurs besoins évolutifs. Au fur et à mesure qu'il grandira, votre enfant pourra bénéficier de plusieurs avantages additionnels :

- À l'adolescence, s'il adopte de saines habitudes de vie, le capital assuré sera augmenté de 40 % gratuitement;
- À l'aube de la vingtaine, il aura l'occasion de majorer sa protection d'un montant pouvant atteindre 25 000 \$, sans égard à son état de santé;
- À l'obtention d'un diplôme postsecondaire, à son mariage ou à la naissance de son premier enfant, il pourra se prévaloir d'une autre augmentation allant jusqu'à 25 000 \$.

Valérie à 8 ans

Protection souscrite par ses parents : 50 000 \$



Valérie à 15 ans :

Ses bonnes habitudes de vie lui permettent d'augmenter sa protection de **40 % gratuitement. Nouvelle protection : 70 000 \$**

Valérie à 17 ans :

L'adolescence amène parfois des problèmes de santé inattendus. Valérie souffre de troubles sévères de l'alimentation.

Valérie à 21 ans :

L'obtention de son diplôme universitaire lui permet d'augmenter, une nouvelle fois, sa protection (à ses frais). **Nouvelle protection : 95 000 \$**

Valérie à 25 ans :

Naissance de son premier enfant. En raison de ses nouvelles responsabilités, Valérie choisit d'augmenter une nouvelle fois sa protection de 25 000 \$ (à ses frais). **Nouvelle protection : 120 000 \$**

Sans la prévoyance de ses parents, Valérie n'aurait pas pu souscrire une assurance vie à l'âge adulte en raison des problèmes de santé rencontrés à l'adolescence.

Maintenant, grâce au cadeau de ses parents, Valérie pourra profiter d'une protection financière toute sa vie et transmettre, à son tour, une valeur importante à ses enfants.

DES PROTECTIONS BIEN PENSÉES

Votre enfant est venu au monde en bonne santé et reçoit tous les soins dont il a besoin.

Laissez-nous vous aider à veiller sur lui et vous proposer une protection au cas où des obstacles plus importants se présenteraient, tels que la maladie.

La réalité nous rappelle que la maladie n'a pas d'âge. Si une maladie devait toucher votre enfant, auriez-vous les moyens financiers de quitter temporairement votre emploi et de rester auprès de lui?

L'assurance peut vous offrir cette possibilité. N'attendez plus et donnez à votre enfant un cadeau pour la vie tout en vous offrant la tranquillité d'esprit!

DE GÉNÉRATION EN GÉNÉRATION

D'UNE GÉNÉRATION À L'AUTRE, nous transmettons les valeurs qui sont importantes pour nous. Il en va de même pour la tranquillité d'esprit que procure l'assurance vie.

Transmettre une protection d'assurance vie à son enfant est devenu une tradition pour plusieurs Canadiens. Votre enfant vous en sera reconnaissant à l'âge adulte et il fera de même pour ses propres enfants!



NOS SOLUTIONS

L'ASSURANCE TRADITIONNELLE vous propose :

- › Une protection d'assurance temporaire
- › Une protection d'assurance vie entière
- › Une protection d'assurance vie entière avec paiements accélérés
- › Une protection d'assurance Duo Vie et Santé – Enfant

Informez-vous auprès de votre conseiller en sécurité financière pour savoir comment transmettre la tranquillité d'esprit, **de génération en génération.**

UNE PROTECTION GARANTIE

Parce que vous nous confiez la sécurité financière de votre famille, nous croyons, à titre de partenaire de confiance, qu'il est important de vous offrir un produit qui comporte de nombreuses garanties qui sauront vous apporter la tranquillité d'esprit recherchée.

- › Le capital assuré de votre contrat est garanti et possiblement croissant selon le plan choisi.
- › Les valeurs de rachat incluses dans nos contrats d'assurance vie entière sont garanties.
- › Les primes de renouvellement, lorsqu'il y a lieu, sont connues et garanties.
- › Les options de paiements accélérés sont entièrement garanties; aucune prime n'est perçue à la fin de la période de paiement choisie et votre protection demeure en vigueur pendant toute votre vie.
- › Les frais d'administration de votre contrat sont fixes et garantis.